

Entrepreneuriat : plus de moyens au service des entrepreneur·e·s des quartiers prioritaires

Quartiers 2030 : Tracer son chemin, révéler son potentiel

BGE est un acteur majeur de l'entrepreneuriat dans les quartiers depuis plus de 20 ans. Aujourd'hui, le réseau continue de s'engager dans le cadre du programme [Entrepreneuriat Quartiers 2030](#) - piloté par Bpifrance

ENTREPRENEURIAT
quartiers2030



avec le soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires - en déployant plusieurs dispositifs d'accompagnement dédiés aux QPV (Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville).

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 constitue une boîte à outils opérationnelle complète pour assurer le développement de l'activité économique et les réussites entrepreneuriales dans les QPV. Il s'articule autour de trois axes : détecter, informer et orienter (500 000 personnes d'ici quatre ans) ; accompagner et financer (près de 600 millions d'euros en subventions, prêts et fonds propres) ; déployer une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneur·e·s à potentiel.

Comment ? En renforçant certains dispositifs existants et en en déployant de nouveaux afin de mieux accompagner l'entrepreneuriat à toutes les étapes, depuis la sensibilisation jusqu'au développement.

Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires, ce programme mobilisera 456 millions d'euros sur quatre ans.

BGE s'investit plus encore dans les quartiers prioritaires

L'ensemble du réseau BGE s'est mobilisé afin de déployer et mettre en œuvre ces dispositifs sur le territoire, pour consolider ses moyens d'action et son efficacité auprès de ce public.

« Les entrepreneur·e·s des QPV sont des entrepreneur·e·s avant tout. Il se trouve qu'ils sont nés ou qu'ils habitent dans des territoires qui présentent des difficultés particulières : un niveau de précarité

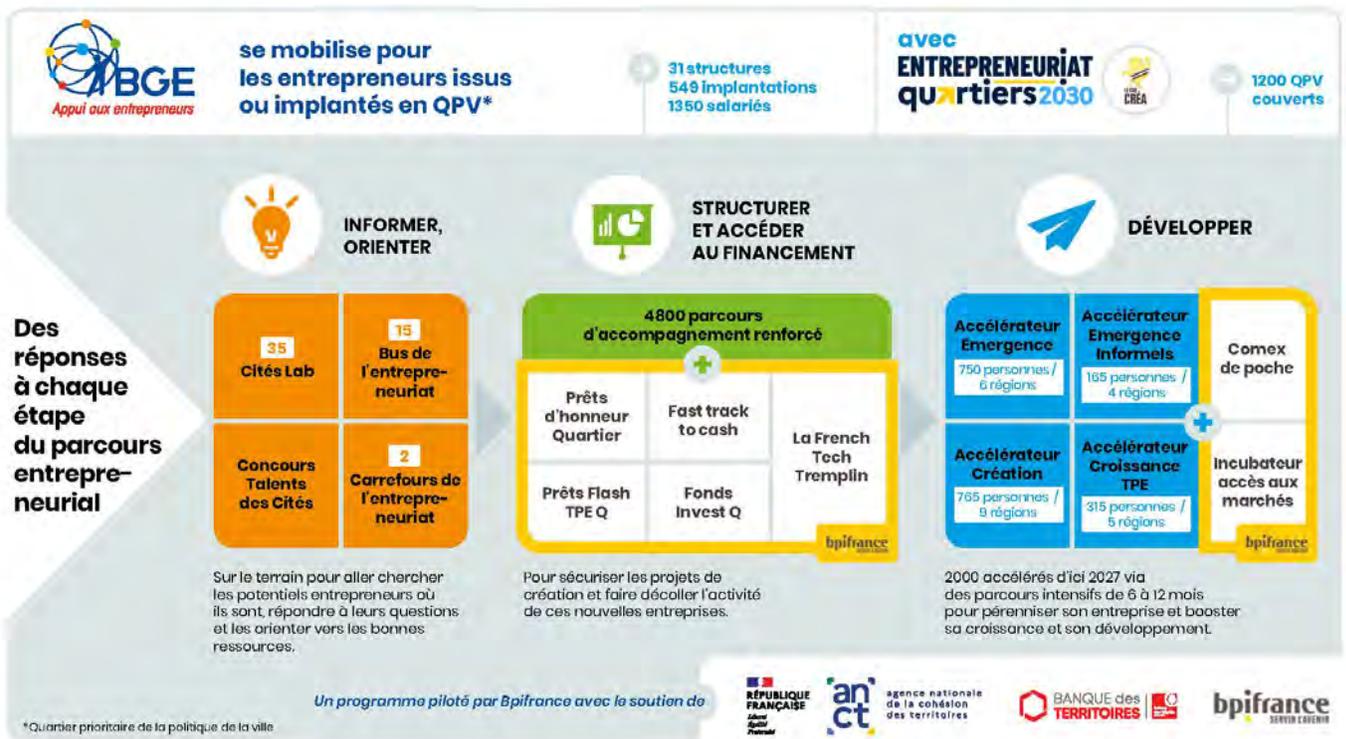
plus élevé, un accès aux réseaux professionnels plus faible, un accès au financement plus difficile. Mais ce n'est pas l'envie d'entreprendre qui manque."

Sophie Jalabert – Déléguée Générale de BGE Réseau

L'enjeu principal du programme est de « gommer » les différences territoriales en donnant accès aux ressources à tous les potentiels entrepreneur-e-s, là où ils sont (financements, parcours d'accompagnements, aides...). L'impact recherché porte sur deux sujets majeurs : d'une part, augmenter le taux d'immatriculation, qui est plus faible pour les entrepreneurs-e-s des quartiers ; d'autre part, sécuriser la viabilité des projets et *in fine* la réussite entrepreneuriale. Deux sujets sur lesquels le réseau BGE œuvre depuis toujours, mais aujourd'hui avec des moyens supplémentaires.

BGE déploiera donc, entre 2024 et 2027, des programmes à toutes les étapes du processus entrepreneurial :

- Avant la création avec 15 Bus de l'Entrepreneuriat et 35 CitésLab - pour détecter, informer et orienter ;
- Autour de la structuration du projet à travers 4800 parcours d'accompagnement renforcé et en orientant les entrepreneur-e-s vers les financeurs ;
- Lors du développement, en portant des promotions d'Accélérateurs sur tous les territoires (+ de 2000 accélérés) ;
- En valorisant les réussites entrepreneuriales des QPV en tant qu'opérateur du concours Talents des Cités.



BGE et les QPV en chiffres

- 8 % des entrepreneur-e-s Français sont issus des QPV / 10 % du public BGE
- Chaque année, BGE conseille et forme 6 500 porteur-euse-s de projet issus des QPV
- Chaque année, 1 500 entreprises sont créées par des habitants des quartiers accompagnés par BGE

En savoir plus

A propos de BGE : www.bge.asso.fr

Créé en 1979, BGE est un réseau associatif national d'aide à la création d'entreprises depuis l'émergence de l'idée jusqu'au développement de l'entreprise. BGE transfère les savoir-faire et savoir-être entrepreneuriaux. Depuis sa création, BGE a accompagné la création et la reprise de plus de 450 000 entreprises.

Avec un fort ancrage territorial, le réseau BGE compte aujourd'hui 549 lieux d'accueil déployés sur l'ensemble du territoire français, y compris l'Outre-Mer, qu'animent 1350 conseillers-formateurs salariés.

Contact presse : Anne-Gaëlle Perrot – perrot@bge.asso.fr – 07 89 98 49 93

A propos du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 s'inscrit dans les ambitions du plan Quartiers 2030 et permet de poursuivre et d'intensifier les actions de soutien menées par Bpifrance envers les entrepreneurs des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), grâce au soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires.

Lancé en 2024, dans la continuité du programme « Entrepreneuriat Pour Tous », ce nouveau programme est doté de 456 M€ sur quatre ans et s'articule autour de 3 axes :

- Détecter, Informer et Orienter : Améliorer la connaissance des dispositifs d'aide à l'entrepreneuriat et faciliter l'accès à l'information pour les habitants des QPV.
- Accompagner et Financer : Proposer des solutions de financement et d'accompagnement adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Accélérer, Développer et Conquérir : Favoriser la croissance et le développement des entreprises créées dans les QPV, notamment en les aidant à accéder aux marchés publics et privés.

A propos du ministère du Logement et de la Rénovation urbaine

Le Ministère du Logement et de la Rénovation urbaine met en œuvre la politique de la ville en favorisant l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers prioritaires. Son action vise à transformer ces territoires en intervenant sur plusieurs axes clés : l'amélioration du cadre de vie et du logement, l'accès équitable aux services publics, ainsi que la promotion de l'insertion professionnelle et du développement économique local. En parallèle, le ministère travaille à renforcer le lien social et la citoyenneté, en encourageant la cohésion entre les habitants de ces quartiers.

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires.

A propos de l'ANCT

L'Agence nationale de la cohésion des territoires a pour mission d'accompagner les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en oeuvre de leurs projets. Son rôle de « fabrique à projets » est rendu possible par un mode d'intervention à travers un guichet unique, incarné par les préfets de départements, délégués territoriaux de l'Agence.

L'ANCT conduit des programmes nationaux territorialisés pour répondre, en lien avec les élus, aux nouveaux enjeux en matière de transitions numérique, écologique et démographique. Adressée à tous les territoires de métropole et d'outre-mer, l'offre de service de l'ANCT s'étend de la politique de la ville aux territoires plus ruraux en passant par le numérique.
